



HAL
open science

Master Droit et administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et administration publique. 2017, Université d'Orléans. hceres-02028874

HAL Id: hceres-02028874

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028874v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit et administration publique

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créé en 2004 et impliquant l'unité de formation et de recherche (UFR) Collegium Droit, économie et gestion de l'Université d'Orléans, le master *Droit et administration publique* vise à apporter aux étudiants de solides connaissances en droit public général ainsi qu'une spécialisation progressive en seconde année où cinq spécialités sont proposées :

- *Droit et politique de l'habitat.*
- *Droit et management public local* (deux parcours : parcours *Direction générale et financière* et parcours *Juriste territorial*).
- *Gestion locale du patrimoine culturel.*
- *Droit et contentieux public* (deux parcours : un parcours *Recherche* et un parcours *Professionnel*).
- *Métiers de l'accompagnement politique.*

La formation se veut avant tout professionnalisante. S'appuyant sur une équipe pédagogique conséquente, dans laquelle on trouve une part non négligeable d'intervenants professionnels extérieurs, le master offre des débouchés nombreux et variés, principalement axés sur les métiers de l'administration (concours de la fonction publique) et certains métiers du secteur privé (avocats, juristes de sociétés d'économie mixte, etc.). En outre, une spécialité propose une formation spécifique pour les étudiants désireux de poursuivre en thèse.

Analyse

Objectifs

Les connaissances et compétences à acquérir à l'issue de la formation sont clairement exposées.
Les métiers sur lesquels débouche le master sont nombreux et précisément identifiés ; ils correspondent aux spécialités proposées par la formation.
La première année du master se veut généraliste, permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux concours administratifs de catégorie A.
Le master comprend cinq spécialités. Quatre sont proposées en apprentissage et permettent d'accéder directement à des métiers exigeant de solides connaissances dans le domaine du secteur public, dispensées tout au long du master. Un parcours d'une spécialité davantage axé sur la recherche permet aux étudiants une poursuite d'études en thèse.

Organisation
<p>L'organisation des enseignements est pensée de sorte à permettre une spécialisation progressive des étudiants entre la première et la seconde année.</p> <p>La première année de master (M1) se compose de cours communs obligatoires pour tous les étudiants. Ces cours correspondent à des matières fondamentales du droit public, principalement du droit public interne et notamment du droit des collectivités territoriales, ce qui est en cohérence avec les principales spécialités proposées en seconde année. Les étudiants doivent, en outre, choisir entre deux parcours : le parcours <i>Métiers de l'accompagnement politique</i>, préparant à la spécialité de deuxième année de master (M2) du même nom, et le parcours dit <i>Général</i>. Les cours figurant dans ces deux parcours sont en cohérence avec les spécialités proposées pour la seconde année.</p> <p>En seconde année de master, les cinq spécialités proposent des séminaires en totale adéquation avec les objectifs pédagogiques et professionnels poursuivis.</p> <p>Le renvoi du dossier au contenu des maquettes ne permet d'appréhender avec aisance ni le tronc commun, ni les cours propres aux différentes spécialités et parcours, ni la spécialisation progressive des étudiants, ce qui ne facilite pas sa compréhension. Le dossier aurait gagné en lisibilité à présenter de façon synthétique les enseignements proposés dans les différentes spécialités.</p> <p>Les cours de finances locales, de droit constitutionnel et de contentieux constitutionnel ne sont réservés qu'à certaines spécialités de seconde année. La première année de master étant annoncée comme généraliste, il serait plus cohérent d'y faire figurer ces enseignements parmi les matières obligatoires plutôt que de les réserver à quelques spécialités de seconde année.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation proposée en M1 correspond au standard classique de la formation en droit public. Elle n'est pas redondante avec d'autres formations proposées au sein de cette Université.</p> <p>Les spécialités proposées en M2 sont diverses et certaines d'entre elles sont sans équivalent au niveau régional (c'est le cas des spécialités <i>Gestion locale du patrimoine culturel</i> et <i>Métiers de l'accompagnement politique</i>). La spécialité <i>Droit et politique de l'habitat</i> est, quant à elle, unique en France.</p> <p>Les deux années de master se singularisent, en outre, par la recherche de la pluridisciplinarité. Tout en garantissant la prédominance des enseignements juridiques, la formation propose en parallèle des enseignements non juridiques ayant toutefois un lien avec l'une des spécialités proposées en seconde année (histoire de l'art, etc.).</p> <p>Le master est adossé à deux laboratoires de sciences humaines et sociales de l'Université.</p> <p>La formation peut compter sur de nombreux partenaires institutionnels (collectivités territoriales, établissements publics, entreprises) qui lui apportent leur soutien (enseignement, octroi de subventions, stages aux étudiants, postes en apprentissage, etc.).</p>
Equipe pédagogique
<p>Composée d'universitaires (statutaires et vacataires) et de professionnels non universitaires, l'équipe pédagogique est conséquente.</p> <p>Représentant plus de 60 % de l'équipe, les intervenants extérieurs professionnels sont issus du secteur public ou du secteur privé. Assurant des séminaires et des séances de méthodologie en lien avec leurs compétences, ils apportent une plus-value importante à la formation.</p> <p>L'équipe pédagogique se réunit par spécialité (la fréquence de réunion n'est pas précisée).</p> <p>Certains membres de l'équipe pédagogique (10) sont investis au sein de ce que le dossier nomme une « équipe de formation », laquelle veille au bon fonctionnement du master. L'équipe de formation est équilibrée puisque les différentes disciplines présentes au sein de la formation y sont harmonieusement représentées.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Selon les chiffres fournis, les effectifs de M1 et M2 sont en baisse importante. En 2011-2012, il y avait 65 étudiants en M1 et 81 en M2 (cinq spécialités). En 2015-2016, on comptait 32 étudiants en M1 et 47 en M2 (cinq spécialités).</p> <p>En M2, la répartition des effectifs entre les différentes spécialités n'est pas précisée dans le dossier. Cette information aurait été utile pour apprécier correctement les taux d'insertion professionnelle des diplômés.</p> <p>En outre, les taux d'insertion professionnelle des diplômés, fournis par spécialité de M2, sont bons, mais, pour certaines spécialités, le taux de réponse est faible, ce qui relativise les données figurant dans le dossier (<i>Droit et contentieux public</i> par exemple, avec une réponse en 2013).</p> <p>Le dossier ne mentionne pas le nombre de poursuites d'études en thèse. Il est toutefois noté que, chaque année, un doctorant issu du parcours <i>Recherche</i> (spécialité <i>Droit et contentieux public</i>) obtient un financement public.</p> <p>Par ailleurs, les spécialités de M2 arrivent à attirer des étudiants en provenance d'autres universités ; le taux de réussite en M2 est bon, et se situe autour de 80 % pour 2014-2015.</p>

Place de la recherche
<p>Le master est adossé à deux laboratoires de sciences humaines et sociales de l'Université (Centre de recherches juridiques Pothier et laboratoire Pouvoirs, lettres et normes - POLEN).</p> <p>Parmi les spécialités proposées en seconde année, la spécialité <i>Droit et contentieux public</i> est destinée à accueillir les étudiants souhaitant poursuivre en thèse. Un module de méthodologie de la recherche y est proposé. Chaque année, une bourse doctorale est attribuée pour financer une thèse. Toutefois, le dossier ne mentionne pas le nombre d'étudiants issus du M2 décidant de poursuivre en doctorat.</p> <p>Les étudiants sont, par ailleurs, associés aux manifestations scientifiques organisées par les centres de recherche (colloques, etc.) dès lors qu'elles sont en lien avec les disciplines étudiées.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation occupe une place centrale dans la formation.</p> <p>Cette préoccupation se concrétise, tout d'abord, par la présence importante des intervenants professionnels extérieurs. Elle passe, en outre, par l'existence de modules et de séminaires pratiques dès la première année de master et généralisés à toutes les spécialités de M2. A côté d'un atelier de recherche d'emploi, certaines spécialités proposent des modules consacrés à la rédaction de CV et de lettres de motivation ainsi qu'à la réalisation d'entretiens de recrutement (spécialité <i>Gestion locale du patrimoine culturel</i>). Ces modules mériteraient d'être généralisés à tous les parcours si les ateliers de recherche d'emploi existants ne permettent pas d'aborder ces questions.</p> <p>De plus, les étudiants ont la possibilité de suivre en apprentissage toutes les spécialités de M2 (sauf la spécialité <i>Droit et contentieux public</i>). Des informations chiffrées sur l'apprentissage dans cette formation auraient, néanmoins, été bienvenues.</p> <p>Les deux fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) fournies (spécialités <i>Droit et contentieux public</i> et <i>Droit et management public local</i>) sont très claires et précises. Elles valorisent la formation. Il est regrettable que, pour les autres parcours, ces fiches n'aient pas été intégrées dans le dossier.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les stages sont possibles en première année de master sans toutefois être affectés de crédits.</p> <p>Les stages sont obligatoires pour tous les étudiants inscrits en apprentissage dans l'une des quatre spécialités de M2 proposant l'apprentissage.</p> <p>Au sein de la spécialité <i>Droit et contentieux public</i>, un stage est obligatoire sauf pour les étudiants ayant choisi le parcours <i>Recherche</i>. Un stage semble obligatoire pour les étudiants non apprentis inscrits dans les quatre autres spécialités, sauf pour les spécialités <i>Gestion locale du patrimoine culturel</i> et <i>Droit et politique de l'habitat</i> qui laissent entendre qu'un étudiant a la possibilité de rédiger un « rapport professionnel » et non un rapport de stage. Pour ces deux dernières spécialités, il semble important de rendre le stage expressément obligatoire.</p> <p>Chaque étudiant stagiaire bénéficie d'un enseignant-tuteur ; les apprentis sont suivis, de manière plus poussée, par un tuteur universitaire.</p> <p>Hormis la spécialité <i>Droit et contentieux public</i>, toutes les autres proposent aux étudiants un travail de groupe qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire collectif sur une thématique liée à la spécialité. Ce projet tuteuré contribue à valoriser la formation : il conduit les étudiants à s'entraîner au travail en équipe.</p>
Place de l'international
<p>Mis à part les modules de langues étrangères, aucun séminaire n'est dispensé dans une langue autre que le français, ce qui se justifie compte tenu des objectifs de la formation.</p> <p>La mobilité des étudiants de M1 est possible et, pour l'essentiel, est assurée via le programme Erasmus. Le nombre d'étudiants étrangers suivant la formation en première année est en hausse (en 2012-2013 : 9 % ; en 2015-2016 : 28 %). Le dossier ne mentionne pas les chiffres pour le M2.</p> <p>En règle générale, la formation accueille, chaque année, quelques étudiants étrangers au sein de la première année de master.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La première année de master est ouverte à tout étudiant diplômé d'une licence relevant du domaine Droit, économie, gestion avec les mentions <i>Droit, Droit-Histoire, Economie-gestion, Management des entreprises et des administrations</i> et du domaine Arts, lettres, langues, mention <i>Histoire</i>. Le dossier ne mentionne l'existence d'aucun dispositif de mise à niveau dont pourraient profiter des étudiants n'ayant pas suivi le cursus traditionnel de la licence en droit.</p> <p>Pour accéder à l'une des spécialités de M2, un recrutement est organisé. Les modalités de sélection ne sont, toutefois, pas détaillées dans le dossier, sauf pour la spécialité <i>Droit et contentieux public</i>.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation, proposée uniquement en présentiel, est ouverte en formation initiale et en apprentissage. Le système de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également mobilisable.</p> <p>La place du numérique dans la formation est conséquente dans deux spécialités, ce qui est inévitable et justifié compte tenu des objectifs professionnels poursuivis. La spécialité <i>Métiers de l'accompagnement politique</i> propose, notamment, des modules pratiques consacrés à l'utilisation de l'informatique dès la première année de master. La spécialité <i>Gestion locale du patrimoine culturel</i> offre, en seconde année de master, de nombreuses occasions aux étudiants de se former au numérique (apprentissage d'un logiciel de traitement de l'image, création de site internet, etc.).</p>
Evaluation des étudiants
<p>En première année de master, l'évaluation repose sur la combinaison classique entre le contrôle continu (dans le cadre des séances de travaux dirigés) et les examens terminaux (écrits ou oraux).</p> <p>En seconde année de master, l'évaluation repose, là encore, sur le contrôle continu et les examens terminaux. Les étudiants sont, en outre, évalués sur le mémoire individuel, voire, pour certaines spécialités, sur le travail collectif qu'ils auront produit.</p> <p>Les étudiants en M2 peuvent choisir une scolarité adaptée en étalant leur cursus sur deux années.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Un livret de suivi, tenu pour chaque étudiant en apprentissage, permet de suivre le travail accompli en entreprise et à l'Université. Chaque apprenti est suivi par un tuteur universitaire. Il n'est toutefois pas possible de s'appuyer sur le supplément au diplôme qui est absent du dossier, sauf pour la spécialité <i>Droit et contentieux public</i>.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier fait référence à une « très bonne insertion » des diplômés.</p> <p>Cependant, les résultats des enquêtes nationales sont à relativiser compte tenu du faible nombre de réponses pour certaines spécialités du master.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Une évaluation anonyme « des enseignants » est réalisée chaque année par les étudiants.</p> <p>Un conseil de perfectionnement, composé par l'équipe de formation, se réunit annuellement pour dresser un bilan et proposer des améliorations. Toutefois, les modalités de fonctionnement du conseil n'ont pas été exposées.</p> <p>Des délégués d'étudiants sont désignés et ont, notamment, pour mission de faire remonter des éventuels dysfonctionnements.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation de qualité, comptant certaines spécialités avec une forte identité.
- Une équipe pédagogique comptant un grand nombre de professionnels extérieurs, ce qui constitue un atout au vu de l'objectif essentiellement professionnalisant du master.
- Une volonté marquée de proposer un parcours spécifique pour les étudiants désireux de poursuivre en thèse.

Points faibles :

- Un faible suivi des diplômés ne permettant pas une bonne évaluation de la formation.
- Des effectifs en baisse.
- Des procédures d'autoévaluation non institutionnalisées.
- Certains documents manquent dans le dossier (fiches RNCP pour certaines spécialités de M2, notamment)

Avis global et recommandations :

Une formation de qualité organisée de manière cohérente et portée par une équipe enseignante conséquente. Les effectifs connaissent, toutefois, une baisse certaine. Le suivi des diplômés gagnerait à être renforcé afin de permettre une meilleure évaluation. En outre, quelques aspects de l'organisation pourraient être améliorés.

Le caractère professionnalisant de la formation pourrait être renforcé par :

- La valorisation des stages en première année de master en leur attribuant des crédits.
- La création, pour toutes les spécialités de M2, de modules consacrés à la rédaction de CV et de lettres de motivation ainsi qu'aux entretiens de recrutement.
- Le renforcement du volume horaire du module de professionnalisation proposé en première année de master.
- L'obligation de réaliser un stage pour les étudiants inscrits dans les spécialités *Gestion locale du patrimoine culturel* et *Droit et politique de l'habitat*.

De plus, l'organisation et le fonctionnement de la formation pourraient être améliorés par :

- Le passage de certains enseignements de la seconde à la première année. En effet, la première année de master étant annoncée comme généraliste, il serait plus cohérent d'y faire figurer certains enseignements (droit constitutionnel, finances locales) parmi les matières obligatoires plutôt que de les réserver à quelques spécialités de seconde année.
- Une présentation détaillée des modalités de fonctionnement du conseil de perfectionnement.

Enfin, pour faire face à la baisse des effectifs, il serait souhaitable de renforcer la campagne de publicité autour de l'apprentissage et de communiquer davantage sur les « métiers du droit public ».

Observations de l'établissement



Pas d'observation pour la mention

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président

Ary Bruand